Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIe ANNÉE — N° 26 5 JUILLET 1941

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

NUMÉRO SPÉCIAL

SOMMAIRE : *Rapports des Présidents des Sections vaudoise, genevoises et neuchâteloise pour l'année 1940.*

Pendant les vacances, à partir d'aujourd'hui, l'Educateur *ne paraîtra que tous les 15 jours.*

* * *

Ce numéro spécial est consacré à la publication des rapports des présidents de sections pour l'année 1940.

La place limitée dont nous disposons nous oblige à condenser plusieurs parties des rapports de MM. Besse et Berner, ce qui leur enlève de leur valeur littéraire. Nous nous en excusons. La Rédaction.

VAUD

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL
EXERCICE 1940

présenté à l'assemblée générale du 9 février 1941, à Lausanne.

1940, deuxième année de guerre ! Que d'événements survenus depuis notre dernière assemblée générale ! C'est à peine si, face aux bouleversements incroyables qui se sont abattus sur le monde, nous osons tracer devant vous l'activité de notre S. P. V. Nos travaux, nos soucis, nos peines, nos querelles sont bien infimes comparés aux luttes, aux souffrances, aux privations qu'endurent nos voisins en guerre. Quel sera le sort de notre petite patrie ? Nul ne peut le dire. Ne voilà-t-il pas, chers collègues, des sujets de préoccupations combien plus sérieux que les faits et gestes de notre association.

Nous adressons, avant d'entrer en matière, une pensée émue de vive sympathie à nos collègues des pays envahis et nos vœux pour que bientôt finisse leur détresse.

Administration. — La mobilisation générale a passablement entravé notre besogne. Des cinq membres du comité, seule notre secrétaire put rester au poste... d'où grosses difficultés pour se réunir, prendre à distance des décisions, en un mot faire tourner rond notre machine administrative.

Le Comité a cependant, tenu pas moins de 20 longues séances, et la correspondance se monte à quelque deux mille lettres, cartes, imprimés et remboursements.

Notre association comptait à fin décembre 1283 membres actifs (597 hommes et 686 dames) et 26 auxiliaires. Nous avons admis en

1940, 24 nouveaux membres, enregistré 35 démissions, et proclamé 27 honoraires. Nous eûmes à déplorer le décès de sept membres actifs : Mlles Gabrielle Nicollier, Renens, Jeanne Guignard, à Lausanne, MM. Robert Echenard (Chexbres), Gabriel Dupraz (Morges), Roland Roulin (Leysin), Louis Bataillard (Rueyres), Emile Pellaux (Mollens) et de 15 membres honoraires. Nous adressons à nos disparus l'expression de notre reconnaissance et à leurs familles nos sentiments de sympathie.

Le rapport *adresse une pensée de reconnaissance à la mémoire de l'ancien membre du Comité et ancien président R. Echenard. Puis il relève que les cotisations sont rentrées péniblement et regrette le peu de bonne volonté que mettent certains membres à faciliter la tâche du caissier.*

Caisse de secours. — ... La caisse de secours est la plus belle œuvre de notre association. A elle seule elle en justifierait l'existence. Grâce à elle, nous avons soulagé, tranquillisé, et réconforté des malades et des pères de familles, des vieux et des jeunes. Chacun de vous peut être fier d'aider cette œuvre humanitaire et fraternelle à poursuivre discrètement sa tâche. Nous avons reçu avec reconnaissance des dons pour 200 fr., destinés à notre caisse de secours. Notre caisse de prêts a fonctionné normalement. Relevons avec plaisir que les titulaires de prêts ont, l'an passé, tenu leurs engagements avec un zèle louable. Nous les en remercions.

Fait digne d'être relevé : un jeune collègue, titulaire d'un prêt entièrement remboursé, nous prouve sa reconnaissance en versant la somme de 20 fr. à notre caisse de secours. Qu'il soit vivement félicité pour ce geste !

Nos dons. — Comme chaque année, nous avons fait quelques dons à des œuvres diverses. Signalons : Musée scolaire : 800 fr. ; Noël d'Echichens : 150 fr. ; Commission pour le choix des lectures : 100 fr.

Allocations familiales. — Comme suite à la décision prise par vos délégués en 1940, nous avons versé à trente-cinq familles (pour le 4e enfant et les suivants) la somme de 2750 fr., à raison de 50 fr. par enfant.

Les lettres de remerciements, très touchantes, qui nous sont parvenues, nous ont fait comprendre que nous étions sur la bonne voie. Aussi sommes-nous prêts à récidiver cette année et même à faire mieux encore.

Commission consultative des retraites. — *William Zimmermann a remplacé le regretté R. Echenard comme représentant de la S. P. V. dans cette commission.*

Bureau de placement. — Entravé par la 2e mobilisation générale, le bureau de placement n'a pu rendre les services qu'on aurait pu en attendre. Ayons l'espoir qu'il verra par la suite des jours meilleurs et

qu'il contribuera, comme avant la guerre, à nouer des relations bonnes et cordiales, entre les diverses régions linguistiques de la Suisse. Mme Patthey, qui s'en est occupée, mérite nos chaleureux remerciements.

Nos relations. — *La S. P. V. a continué à entretenir les meilleures relations avec le Comité et les sections de la Romande, les Maîtres secondaires.*

Les meilleures relations aussi avec l'Ecole normale où le Comité a assisté à la remise des brevets et à la soirée de fin d'année. La traditionnelle causerie pro S. P. V. fut donnée, grâce à l'amabilité du directeur Chevallaz, qui est remercié comme il convient.

Des demandes de renseignements, des revendications pour nos membres (mobilisés ou non), des plaidoyers en faveur de collègues en difficulté ont souvent conduit nos pas au *Département de l'Instruction publique et des Cultes.* Nous y avons rencontré bienveillance et compréhension et tenons à exprimer à M. le Chef du Département et à M. Jaccard, chef de service, nos sincères remerciements.

Brochure Burdet. — La brochure *La Joie de savoir écouter la musique*, due au talent de notre collègue d'Yverdon, a été remise en 1940 à toutes nos sections pour être distribuée aux maîtres et maîtresses des degrés moyen et supérieur...

Bulletin et Educateur. — Que pensez-vous de notre journal périodique ? Le lisez-vous régulièrement ? Vous contentez-vous de le parcourir ? Tâche ingrate et combien difficile que celle des rédacteurs. Nous sommes persuadés que ceux qui le lisent chaque semaine reconnaissent les efforts persévérants de MM. Grec et Rudhardt pour que notre hebdomadaire soit aussi intéressant que possible. Nous les en remercions.

Que pensez-vous de la chronique vaudoise ? Celle-là nous touche de près et ne peut nous laisser indifférents. Notre chroniqueur, M. Chabloz, a renoncé à en faire un simple calendrier d'événements pour y exposer, avec compétence, chaleur, persuasion, des idées neuves qui lui sont chères. Nous savons que plusieurs de ceux qui m'écoutent ne souscrivent pas pleinement aux articles de notre collègue lausannois. C'est très naturel et fort heureux. C'est, dit-on, du choc des idées que naît la lumière, et à notre époque, où apparaissent tant d'idées contradictoires, où l'on brûle le lendemain ce que l'on adorait la veille, on a plus que jamais besoin d'un peu de lumière. Nous félicitons notre chroniqueur pour sa grande conscience et la haute conception qu'il se fait de notre tâche d'éducateurs et de la mission de l'école qu'il voudrait voir toujours plus apte à assumer la lourde responsabilité qu'on lui confie.

Activité des sections. — Si le C. C. a pu, malgré la mobilisation, accomplir sa besogne sans trop de désagréments, il ne semble pas en

avoir été de même pour nos sections, du moins pour la plupart d'entre elles. Nous croyons même que quelques sections n'ont pas réuni leurs membres en 1940. Cette manière d'agir est inconcevable. Dans les temps troublés où nous vivons, il s'agit plus que jamais de se sentir les coudes, de s'entr'aider, de collaborer. Les sujets à discuter n'auraient pas manqué : réformes scolaires, traitements, etc. La presque totalité des collègues font partie de la S. P. V. ; trop peu s'intéressent vraiment à son activité. Dans quelques sections, parce que quelques membres du comité sont sous les drapeaux, on a attendu... six mois avant de transmettre des lettres d'admission ou de démission ou d'autres messages importants. Pendant la mobilisation des jeunes, que des collègues plus âgés reprennent en mains la direction de leur section, comme cela fut fait à Moudon. Nous vous engageons, chers collègues, à vous réunir en sections cette année. Notre S. P. V. sera vivante et agissante dans la mesure où le seront les sections.

Contrats avec l'Hôpital cantonal et la Société vaudoise de Secours mutuels. — L'assemblée des délégués de l'an passé avait admis le principe de l'élaboration d'un contrat d'hospitalisation à conclure avec l'Hôpital cantonal à Lausanne. Cet arrangement a été signé en avril dernier (voir *Bulletin*, N° 18 du 4 mai 1940). Il procure pour nos membres et leurs familles des avantages sensibles ; nous vous prions d'en profiter.

En principe également avait été accepté un projet d'affiliation collective, facultative, à une caisse d'assurance maladie et accidents. Ce projet fut mis à l'étude par une commission... Plusieurs propositions présentées par : la société vaudoise de secours mutuels, la chrétienne sociale, l'assurance Helvétia furent examinées. Finalement, la société vaudoise de secours mutuels eut la préférence. La convention vient d'être signée (voir *Bulletin* N° 8, 1er mars 1941)...

L'école à l'ordre du jour. — Conséquence de la guerre : la question de la formation de la jeunesse occupe d'une manière toujours plus pressante le premier plan des préoccupations de ceux qui se soucient de l'avenir du pays. L'Eglise, les partis politiques, les journaux, les citoyens eux-mêmes se penchent, comme au chevet d'un malade, sur notre école. Des profanes « découvrent » l'école ; on relève le rôle primordial qu'elle a rempli dans la préparation de certains peuples et celui qu'elle sera appelée à jouer dans l'élaboration de notre Suisse de demain. Ce réveil d'intérêt porte surtout sur la formation morale et physique de notre jeunesse, sur les réformes à apporter à nos institutions scolaires, à nos programmes, à nos horaires.

Devons-nous nous réjouir de ce regain d'intérêt pour ce qui touche notre école, ou au contraire nous indigner du fait que des profanes se

mêlent d'émettre des opinions dans un domaine qu'ils connaissent peu. Notre sentiment très net, et je crois être l'interprète de la majorité du corps enseignant, est que nous devons applaudir à ce mouvement qui met si justement en évidence l'importance de notre tâche d'éducateurs, à une condition, c'est que les critiques qu'on formule le soient en toute objectivité et connaissance de cause. Ce ne fut malheureusement pas toujours le cas.

La commission chargée de rapporter sur la pétition Sillig, convoqua pour être entendus, MM. les directeurs de nos établissements d'instruction et les présidents des sociétés pédagogiques. Nous y fûmes conviés à notre tour et le C. C. *in corpore* fit valoir les revendications suivantes que nous résumons en quatre points. Nous demandions :

1° Un allégement général des programmes, en particulier une diminution de la part exagérée accordée à l'intellectualisme ; la fixation pour chaque discipline : *a)* d'un programme minimum obligatoire et *b)* d'un programme de développement facultatif où le maître puisera selon les possibilités de sa classe ;

2° Que l'étude du milieu familial soit poursuivie jusqu'à la fin de la scolarité (géographie locale et histoire locale) ;

3° Une simplification des contrôles scolaires ; l'autorisation pour les maîtres qui en feraient la demande : *a)* de ne plus utiliser les notes ; ou *b)* de diminuer le nombre des notes que prévoit le livret scolaire ;

4° L'introduction de l'enseignement des travaux manuels à tous les degrés ; ce quatrième point, à la demande de la Société vaudoise des travaux manuels.

Ces diverses propositions ne sont pas nouvelles. Elles furent réclamées depuis longtemps par nos journaux pédagogiques, nos réunions, nos congrès. L'occasion d'exposer nos revendications devant une commission du Grand Conseil nous parut trop belle pour que nous la laissions échapper...

Résultat : La pétition, qui a tant fait couler d'encre et de salive, est renvoyée au Conseil d'Etat à titre de simple renseignement et les 13 conclusions de la commission, votées en bloc, adressées à la même autorité pour étude et rapport, avec recommandation. Qu'en sortira-t-il ? Profond mystère !... Bien que les temps actuels se prêtent peu à de rapides changements, souhaitons que, de ce regain d'intérêt pour l'école, naisse quelque chose de bon pour notre jeunesse et pour le pays tout entier.

Un mot encore, à propos de la 13e conclusion de la commission. Elle envisage une application sévère de l'article 72 de la loi du 19 février 1930 sur l'Instruction publique primaire. Ne serait-il pas équitable d'appliquer des mesures, sévères aussi, aux autorités communales qui, pour des raisons futiles, sapent l'autorité du maître et demandent, tout simplement, son déplacement ?

Activité de la Fédération des traitements fixes. — *La S. P. V. est actuellement représentée au Comité des T. F. par deux de ses membres : M. Ray, président sortant de charge, et le président actuellement en fonctions. Les délégués de la S. P. V. à la Fédération sont : MM. R. Baumgartner, Nyon, président d'honneur ; A. Borloz, Saint-Prex ; F. Crot, Lausanne ; A. Cuany, Yverdon ; Alfred Porchet, Bex ; H. Chevalley, Lausanne ; L. Addor, Villarzel ; M. Gallay, Vallorbe et Mme Cornuz, Vevey.*

La Fédération groupe actuellement six sociétés avec 3060 membres, présidée, en 1940, par M. Potterat, de la Société des magistrats et fonctionnaires.

Deux questions ont retenu l'attention du Comité : nos traitements et le secrétariat permanent.

Nos traitements. — En août dernier, le comité des T. F. décida d'intervenir énergiquement pour obtenir le retour immédiat au traitement légal par la suppression du 10 % de retenue. Cette décision avait pour motifs :

1° le retour au traitement légal était la seule position solide que nous puissions revendiquer et pour plusieurs raisons ;

2° le renchérissement rapide et important du coût de la vie (25 % depuis 1937). L'index est actuellement de 160 (fin décembre), soit ce qu'il était en 1922 ;

3° les promesses souvent données par les autorités que la retenue sur les traitements était temporaire, exceptionnelle et motivée par des budgets déficitaires ;

4° la situation des salariés cantonaux qui, les premiers, ont toujours fait les frais d'une situation financière déficitaire, même quand le déficit prévu se transforme en un superbe boni (écart moyen entre le budget et les comptes : 3 millions) ;

5° le fait que nous avons touché notre traitement légal 4 ans sur 19 et si nous comptons 1941, 4 ans sur 20 ;

6° le fait que nous ne touchons pas le 20 % de notre traitement ; en effet, nous laissons 5 % en moyenne comme retenue, 7 % pour la retraite, 6 % en impôts divers, 2 % pour la caisse de compensation. Total, 20 %, soit 1/5 du traitement.

7° les mesures favorables au personnel prises dans beaucoup de cantons, dans le commerce et l'industrie privés (le 75 % des entreprises en novembre) ;

8° enfin, le danger certain qu'il y aurait de placer le personnel dans la même situation qu'entre 1914 et 1922, danger moral et politique.

Le 29 août, nous avons envoyé une première lettre au Conseil d'Etat pour demander la suppression de la retenue du 10 %.

Peu après, une délégation, convoquée par le chef du Département

des finances, expliquait son point de vue, mais n'obtenait aucune précision sur les projets en perspective, ni aucune promesse.

Le 21 septembre, l'assemblée extraordinaire des délégués, réunie à Lausanne, discuta abondamment la question des traitements et donna mission au comité :

a) de poursuivre les démarches nécessaires pour obtenir la suppression totale de la retenue, et

b) d'obtenir, pour tous les traitements inférieurs (ceux en particulier qui, par suite des exonérations ne subissent pas de retenue) des allocations de renchérissement.

Ce sont ces deux points qui, dès lors, seront défendus. De plus, les délégués approuvèrent sans réserve l'activité du comité.

Le 23 octobre, le comité des T. F. fut reçu par la commission des finances du Grand Conseil et expliqua, une fois de plus, notre situation et nos revendications. Il y eut quelques questions posées et au sortir la même incertitude.

En octobre, nous avons pris contact avec un certain nombre de députés qui, tous, nous promirent leur appui, nos demandes leur paraissant légitimes et bien fondées. Nous avons estimé, ensuite, nécessaire d'atteindre *tous les députés* et leur avons envoyé une lettre circulaire exposant nos arguments et motivant notre requête. Et enfin, nous avons demandé aux collègues qui le pourraient d'intervenir personnellement auprès des grands conseillers connus ou de leur cercle, afin de les renseigner à fond sur cette question. Dans ce but, nous avons remis à chaque président de district la documentation nécessaire.

A la première séance de la session d'automne du Grand Conseil, M. le chef du Département des finances fit connaître les propositions du Conseil d'Etat et de la commission des finances : 100 fr. par ménage et 25 fr. par enfant pour ceux qui touchent un traitement inférieur à 5000 fr., mesure qui entraînait, peut-on le croire, un supplément de dépenses pour l'Etat de 240 000 fr.

Cette solution dérisoire était loin de nous donner satisfaction et la dépense prévue nous parut tellement exagérée que nous fîmes l'impossible pour obtenir les précisions nécessaires. Nous avons trouvé 120 000 francs d'augmentation de dépenses. L'erreur, très certainement voulue, était de taille.

Dans la même session, deux députés déposèrent une motion pour la suppression complète de la retenue : ce sont MM. Cottier et Gueissaz. Leur motion fut renvoyée à la commission des finances pour étude et bientôt cette commission fit connaître de nouvelles propositions. Après d'assez vives discussions, notre autorité législative décida d'allouer pour cet hiver, 100 fr. par ménage et 50 fr. par enfant à ceux dont le traitement est inférieur à 5000 fr.

Nous constatons avec plaisir :

a) que nos revendications ont abouti pour les traitements inférieurs, dont la situation devenait alarmante ;

b) que le principe des allocations familiales entre peu à peu dans les mœurs ;

et avec amertume :

c) que l'immense effort fourni par le comité des T. F. n'a pas obtenu la récompense qu'il méritait ;

d) que la situation du corps enseignant, en particulier, n'a pas été améliorée. Nous avons, en effet, presque tous plus de 5000 fr. au total (logement compris). Les instituteurs mariés et pères de famille avant de toucher la première augmentation sont une bien petite minorité.

Plusieurs députés nous ont aidé dans nos démarches, ont appuyé spontanément nos revendications, sont intervenus en notre faveur au Grand Conseil, dans les partis, les congrès. Ne pouvant les remercier individuellement de peur d'en oublier, nous les prions de recevoir ici collectivement l'expression de notre reconnaissance. Nos remerciements vont aussi à ceux de nos collègues qui par leur collaboration, facilitèrent notre tâche.

Qu'apportera 1941 ? Espérons surtout que nous pourrons continuer à travailler dans la paix et que les conditions de vie pour le peuple en général et pour nous en particulier ne deviendront pas trop difficiles. Le Grand Conseil reprendra cet automne le problème de nos rétributions. Comme nous ne demandons pas une augmentation de salaire, mais le simple retour au traitement légal, nous voulons espérer que nos députés et nos autorités se montreront compréhensifs. Soyez persuadés, chers collègues, que nous continuerons de travailler dans le même esprit que précédemment c'est-à-dire en nous appuyant sur des arguments sûrs et inattaquables. Nous espérons que l'on se persuadera que, pour être capables d'accomplir normalement leur tâche, les éducateurs doivent pouvoir œuvrer à l'abri de trop graves soucis financiers. Il serait à craindre qu'en méconnaissant par trop le bien-fondé de nos revendications, le dépit, la mauvaise humeur, le mécontentement ne finissent par l'emporter dans le cœur des membres du corps enseignant...

Secrétaire semi-permanent. — Nous avons pu nous rendre compte, une fois de plus, l'an passé, de l'extrême nécessité qu'il y a pour une fédération, de posséder un secrétaire. Le comité des T. F. a examiné longuement la question : les délégués ont voté en septembre le principe de sa création. Une décision définitive sera prise sous peu.

Conclusion. — *M. Besse adresse des remerciements à ses collègues du Comité, et tout particulièrement à Mme Patthey et M. Gonthier, qui sont au terme de leur mandat.*

Je termine en souhaitant du fond du cœur que, malgré les temps difficiles, notre S. P. V. vive et prospère et que l'année qui vient de s'ouvrir nous apporte la paix !

Le président pour 1940 : E. BESSE.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

EXTRAITS DU RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 1940 présenté à l'assemblée administrative du 22 février 1941.

Jouet de la tradition, je dois, aujourd'hui, vous présenter un rapport sur l'activité de notre association pendant l'exercice écoulé.

Alors que nous assistons à la plus horrible tragédie de tous les temps et que l'Europe agonise, je ne puis m'empêcher de mesurer la faible importance de nos faits et gestes et la vanité d'un tel travail.

Il faut vivre cependant, il faut poursuivre la tâche qui commande chacun d'entre nous ; malgré les soucis, l'angloisse qui nous étreignent. 1940 laissera dans nos annales le souvenir d'une période ingrate et décevante, pendant laquelle il a fallu beaucoup lutter dans le domaine corporatif sans obtenir le moindre résultat favorable.

Ce sont ces considérations désenchantées qui serviront de préface à mon rapport annuel.

* * *

Renseignements statistiques. — Au début de 1940, notre association comptait 135 membres actifs et 77 membres honoraires.

Nous avons eu le regret d'enregistrer, en mai dernier, le décès de notre collègue *Ernest Zwicky*, régent à l'école du Mail, survenu après une longue maladie vaillamment supportée.

D'autre part, notre collègue *Georges Chapot*, appelé à fonctionner dans l'enseignement secondaire, a été nommé membre honoraire.

Enfin notre collègue *Emile Rolando* a pris sa retraite après 41 ans d'activité dans l'enseignement. Nous l'avons nommé également membre honoraire et notre collègue *Jean Simonet* a retracé, pour nos lecteurs du *Bulletin*, la carrière de ce bon et dévoué instituteur.

Nous avons accepté dans notre assemblée de janvier les candidatures de cinq nouveaux collègues. Ce sont : MM. *Louis Magnin*, régent à l'école de Bernex ; *Claude Fluckiger* et *Yvan Matile*, stagiaires de 3e année ; *Henri Luciri* et *Gottfried Schrai*, maîtres de gymnastique dans nos écoles primaires.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, à ces nouveaux collègues une cordiale bienvenue au sein de notre association.

C'est avec plaisir que je constate que les démarches faites par notre commission de recrutement, présidée par *Duchemin*, ne sont pas restées vaines.

A ce jour, notre effectif s'établit comme suit : 137 membres actifs et 79 honoraires.

Comité et assemblées générales. — Le Comité que vous avez élu en février 1940 était composé de :

Adrien Lagier, président ; *Emile Dottrens*, 1er vice-président et correspondant au *Bulletin ; Charles Duchemin*, 2e vice-président ; *Robert Jaquet*, secrétaire du Comité ; *Philippe Genequand*, secrétaire des assemblées ; *Edouard Gaudin*, trésorier, et de *Gustave Willemin*, *Paul Passello*, *Emile Boelsterli*, *Raymond Uldry* et *Georges Piguet*, membres-adjoints.

Notre collègue *Louis Servettaz*, membre du Comité pendant de nombreuses années et qui fut notre représentant dévoué au sein de la Fédération des associations de fonctionnaires, n'avait pas voulu accepter de réélection. Nous l'avons remercié en votre nom, pour sa longue et consciencieuse activité au sein de notre Comité.

Les très graves événements qui ont marqué l'année 1940, les diverses mobilisations qui ont appelé nombre de nos collègues au service de la patrie, n'ont pas été sans influencer la vie de notre association. Les assemblées générales prévues n'ont pas pu être toutes tenues et n'ont été convoquées que quatre fois. Par contre, le Comité qui, par la force des choses, est devenu commission de défense, a tenu de nombreuses séances au cours de l'année.

En votre nom, je remercie les collègues dévoués qui, au sein du Comité et des commissions n'ont épargné ni leur temps, ni leurs talents pour étudier les questions diverses et souvent épineuses qui devaient être résolues. Notre gratitude va spécialement au Bulletinier, notre collègue *Dottrens* et à ses collaborateurs qui ont alimenté la chronique genevoise d'une façon régulière et remarquable, à nos secrétaires, spécialement à *Robert Jaquet*, dont la tâche a été très lourde, à notre trésorier *Gaudin*, toujours consciencieux et méticuleux, à nos délégués à la Fédération, *Borel* et *Piguet*, ce dernier remplacé dès juin par notre actif collègue *Duchemin*.

Au cours des tractations concernant la C. I. A., nous avons eu recours maintes fois aux conseils éclairés de notre collègue *Foex* et à la complaisance de *Gaud*. Je tiens à remercier bien vivement ces collègues qui ont toujours répondu avec la meilleure grâce à nos appels.

Passons maintenant, si vous le voulez bien, une rapide revue des objets qui ont sollicité notre attention pendant ce dernier exercice.

Notre constante préoccupation fut le rajustement des salaires au coût actuel de la vie. C'est d'abord au sein de la Fédération des associations de fonctionnaires que nous eûmes de longues et laborieuses discussions sur les meilleurs moyens de faire aboutir nos revendications. Le grand nombre d'associations représentées, la différence des conceptions et des intérêts ne rendirent pas les débats faciles ; on arriva enfin à un compromis. Les délégués se mirent d'accord sur le fait que nous

devions demander pour *tous les fonctionnaires* une allocation de vie chère et que cette allocation devait être inversement proportionnelle au traitement. Nous décidâmes donc de demander une allocation de 480 fr. pour les traitements ne dépassant pas 5000 fr. ; de 360 fr. pour les traitements entre 5000 et 8000 fr. ; de 240 fr. pour les traitements supérieurs à 8000 fr.

Un mémoire circonstancié fut envoyé au Conseil d'Etat au milieu de septembre. A ce sujet, je dois rendre hommage à M. *Maillard*, secrétaire de la V. P. O. D. qui avait fourni pour ce document tous les renseignements utiles concernant les indices des prix, les augmentations ou allocations déjà consenties dans les administrations publiques ou entreprises privées.

Je ne cite que pour mémoire les délégations envoyées auprès du Conseil d'Etat et de la Commission du budget du Grand Conseil. Tout ce travail et toutes ces démarches n'ont abouti à peu près à rien.

Le Conseil d'Etat, tout en reconnaissant le bien fondé de nos réclamations, leur a opposé une fin de non recevoir, déclarant que la situation catastrophique de nos finances cantonales, aggravée par les suites de la déconfiture de la Banque de Genève, lui interdisait toute augmentation sensible des dépenses. C'est ainsi que la loi prorogeant pour 1941 la retenue sur les traitements fut votée par le Grand Conseil et fut aggravée par une deuxième loi qui modifie le régime des augmentations annuelles. La Fédération avait protesté contre cette suppression des augmentations légales, mesure arbitraire et injuste, frappant essentiellement nos jeunes collègues.

La seule concession admise par le Conseil d'Etat est une allocation mensuelle de 10 fr. par enfant, aux fonctionnaires ayant un traitement inférieur à 5000 fr. Une fois de plus, la classe moyenne a été sacrifiée.

Alors que le coût de la vie augmente chaque jour, et se chiffre déjà à 25 %, aucune atténuation ne sera apportée aux sacrifices des fonctionnaires ; pour certains même, ces sacrifices seront accrus. Ce n'est pas sans amertume que nous enregistrons la situation qui nous est ainsi faite.

* * *

Nous avons chargé Me *André Guinand* d'adresser au Conseil d'Etat une protestation contre la décision prise à la C. I. A. de porter l'âge minimum de la retraite à 58 ans, décision qui lésait tout un groupe de fonctionnaires du régime spécial. Au moment où la modification de la loi passa au Grand Conseil (avril 1940), nous fîmes formuler des réserves au nom de 46 régents et régentes pour le cas où ses effets, trop durs pour certains fonctionnaires, ne seraient pas atténués par des mesures individuelles. En date du 11 octobre, le Conseil d'Etat, qui avait soumis nos réclamations et réserves aux commissions techniques et juridiques de la C. I. A., nous adressait une longue réponse, qui maintenait la décision prise, avec arguments à l'appui. Bien que nous ayons perdu tout espoir de faire aboutir notre point de vue, et

qu'il nous parût téméraire, en les temps actuels, d'introduire un recours de droit, nous avons tenu à répondre au Conseil d'Etat. Grâce aux recherches faites par notre collègue *Foex* dans les archives de la C. I. A., nous avons pu réfuter nombre d'arguments du Conseil d'Etat et nous sommes persuadés que les faits que nous avons avancés auront une répercussion heureuse pour nous, lors des modifications qui sont prévues dans les statuts de la C. I. A. pour tenter de la renflouer.

Le Comité de l'U. I. P. G. a dû de nouveau intervenir énergiquement au sujet de la taxation concernant le sacrifice pour la défense nationale.

Les excellentes relations que nous entretenons avec les collègues d'autres cantons nous ont permis d'apprendre qu'il existait autant d'interprétations de l'ordonnance fédérale que de cantons suisses. A Genève, on se montrait particulièrement strict et sévère dans l'interprétation de la loi. En outre, la dernière modification de la loi de la C. I. A., postérieure à la date à partir de laquelle le sacrifice de défense nationale doit être calculé, change complètement la situation des collègues, déjà lésés par cette loi. Nous avons de nouveau dû faire intervenir notre avocat qui était également chargé des intérêts des fonctionnaires de la police. A fin décembre, M. *Lachavanne*, membre du comité de la C. I. A., nous faisait savoir que ce comité venait de décider d'envoyer une circulaire à tous les sociétaires du régime spécial, pour les inviter à faire une nouvelle déclaration rectifiant la précédente. M. le président *Perréard* a promis de faire tout ce qui dépendra de lui, soit à Genève, soit à Berne, pour éviter les frais de recours aux sociétaires de la C. I. A. et pour arriver à une interprétation plus juste et surtout plus souple de l'arrêté fédéral par les services compétents. Si Berne s'entête et si l'on ne peut éviter des recours, l'étude sera faite pour un seul cas, afin de limiter les frais et la procédure.

* * *

Comme le constatait notre collègue *Dottrens*, dans sa chronique du 28 décembre, l'Etat cesse peu à peu de se comporter en bon père de famille envers ses serviteurs ! L'ordre de service du 31 octobre est venu nous rappeler le principe selon lequel l'Etat n'est pas responsable des conséquences des accidents non professionnels. C'est ainsi qu'au mépris des dispositions du Code des obligations, l'Etat suspend immédiatement le traitemont d'un fonctionnaire qui s'absente à la suite d'un accident ; il lui réclame en outre la part de cotisation à la C. I. A., due par l'Etat. Une lettre signée par les deux sections de l'U. I. P. G. et l'Amicale des écoles enfantines, demandant au Chef du Département de l'Instruction publique de bien vouloir surseoir pour un mois, à l'application de la décision, nous valut un refus catégorique.

Placés devant une situation inquiétante, ne pouvant compter que sur nous-mêmes, nous devions agir sans délai. Le président et le trésorier de la section des Messieurs prirent l'affaire en main et, après deux semaines de démarches et de tractations, purent présenter au

Comité des propositions d'assurance à des conditions très intéressantes, bien plus favorables notamment que celles qu'avaient obtenues l'Etat de Genève. Grâce au contrat passé avec la compagnie « Winterthour », nous assurons à ce jour contre les accidents plus de 260 collègues des trois associations, représentant plus d'un million 700 000 francs de traitements. Je tiens, à ce sujet, à remercier bien sincèrement notre collègue Gaudin, qui s'est dépensé sans compter, pour renseigner les collègues et qui a confectionné le tableau que vous avez reçu, tableau montrant clairement les combinaisons possibles pour l'assurance de différents risques.

Tout ce qui précède vous montre que vos collègues du Comité ont dû s'occuper, au cours de l'année 1940, de problèmes pour lesquels ils n'étaient pas spécialement préparés. Leur bonne volonté et leur facilité d'adaptation ont eu raison des difficultés et des obstacles.

* * *

Occupons-nous maintenant des relations que nous avons eues avec le Département de l'Instruction publique, en ce qui concerne les problèmes suivants : A) la loi sur l'Instruction publique ; B) le recrutement des jeunes instituteurs ; C) les conférences plénières du corps enseignant.

A) — M. le Président du Département désirant revoir et rééditer la loi sur l'Instruction publique convoqua les membres de votre Comité en mai dernier pour leur soumettre les textes modifiés. Il insista sur le fait qu'il ne voulait apporter aucun changement important à la loi de 1886, qu'il ne s'agissait que de collationner et apporter de l'ordre dans les articles de façon à rendre plus faciles les recherches de texte. Après deux conférences et un échange de correspondance, les délégués des différentes associations du Corps enseignant purent donner leur approbation à la loi remaniée. Sur un seul point cependant, les avis restèrent partagés : d'aucuns regrettant la disparition de la Commission scolaire cantonale, condamnée par M. le Président. M. Lachenal nous assura cependant qu'aucun problème concernant la loi ne serait réglé, à l'avenir, sans que les associations professionnelles ne fussent consultées.

Permettez-moi, à ce sujet, d'évoquer avec reconnaissance le souvenir des magistrats, qui, en un temps où l'école était la première préoccupation de la République, ont élaboré cette loi de 1886, qui établit le statut de notre instruction publique, avec tant de largeur de vue et de sollicitude, qu'il n'a pas paru nécessaire de la modifier en 1940.

Il s'est trouvé au Grand Conseil des députés qui, sous le prétexte de préoccupations élevées, ont voulu porter atteinte au principe de neutralité de l'Ecole populaire. Heureusement, une majorité d'hommes clairvoyants ont marqué, par leur vote, que l'école, telle qu'elle a été organisée par les magistrats libéraux de 1886, devait continuer sa tâche dans la sérénité et le calme que lui assure sa neutralité religieuse. M. le conseiller d'Etat Lachenal a fait, à cette occasion, des déclarations qui font bonne justice des insinuations et critiques de certaine presse.

B) — Comme de coutume, le Département de l'Instruction publique s'est adressé à l'Union des Instituteurs pour désigner les représentants du Corps enseignant dans le jury du Concours d'admission aux études pédagogiques. Votre président a été invité également à assister comme juré aux examens de fin de stage. Nous avons constaté une fois de plus la parfaite organisation de ces épreuves et l'esprit d'objectivité dont on a fait preuve. Par contre, nous avons attiré l'attention du Département sur les inconvénients d'un système qui, au bout de la première année d'études, remet en question le sort des élus au concours préliminaire. Je tiens, à ce propos, à citer une phrase de la réponse de M. le conseiller d'Etat Lachenal à une lettre que nous lui adressions au sujet du concours restreint de 1re année ; parce qu'elle indique les limites d'une collaboration que nous voudrions plus large.

« J'étudie volontiers, écrit M. Lachenal, toutes les suggestions que vous jugez à propos de me faire sur l'orientation générale des études pédagogiques ; par contre, vous comprendrez que le recrutement du personnel enseignant, tant dans ses modalités générales que dans les mesures particulières qui en découlent, relève exclusivement du Département de l'Instruction publique. L'examen des différentes questions que pose l'exercice de cette activité, et notamment la réussite ou l'échec des candidats, l'appréciation de leurs résultats d'examen, sortent du cadre de l'activité normale des associations professionelles ».

* * *

C) — Le Corps enseignant était convié, le 4 septembre dernier, à une réunion plénière obligatoire, pour entendre une conférence de M. le Directeur de l'enseignement primaire. En toute liberté, pour me servir de ses propres termes, M. *Atzenwiler* nous a fait part de ses idées sur la mission actuelle de l'Ecole. Le texte de cette conférence a été publié en une brochure que nous avons tous reçue et, dans ses grandes lignes, il a recontré l'approbation du Corps enseignant.

Une autre conférence plénière devait être convoquée pour donner aux instituteurs et institutrices l'occasion d'exprimer leurs opinions sur telle ou telle partie de l'étude du Directeur. Dans notre assemblée générale du 18 septembre 1940, la question de la mission de l'Ecole fut mise à l'ordre du jour et provoqua une longue et intéressante discussion. Il fut entendu que les membres de notre section qui prendraient la parole lors de la séance plénière le feraient en leur nom personnel et sans engager l'U. I. P. G. Il fut entendu également que les orateurs prendraient contact en commission d'études pour se répartir les sujets à traiter. Plusieurs collègues trouvaient que l'occasion s'offrait pour eux de dire que l'Union des Instituteurs avait toujours collaboré loyalement avec le Département pour étudier tous les sujets d'actualité et les programmes de l'enseignement primaire ; ils comptaient rappeler que de nombreux rapports avaient été envoyés par nous à la Direction et que nous avions fourni une contribution importante à toutes les

études faites ces 25 dernières années. L'abondance des orateurs obligea le Département à organiser deux séances plénières et à supprimer un certain nombre de sujets.

Si l'on peut tirer une conclusion des intéressantes communications présentées, il semble qu'à l'heure actuelle, tous ceux que préoccupent les questions d'enseignement, se trouvent d'accord pour réclamer un allégement des programmes qui consisterait principalement à supprimer l'accessoire pour donner plus d'importance à l'essentiel.

Le tout est de s'entendre sur la portée de ces expressions !

* * *

Le Comité a cru bon de porter à l'ordre du jour de notre assemblée générale de janvier dernier, la question des allocations familiales. Peu à peu, sans que le principe en ait été débattu, les modifications à notre traitement aboutissent à l'abandon de la notion que le salaire est attribué pour le travail fourni. L'article 147 de la nouvelle loi sur l'I. P. et les dernières propositions d'allocations pour enfants, admises par le Conseil d'Etat, en font foi. Le Comité désirait donc savoir si les membres de l'Union étaient d'accord d'accepter cette nouvelle orientation de la politique des salaires. Il est difficile de tirer une conclusion de l'intéressant débat qui eut lieu à ce sujet. La question préoccupe de nombreux milieux ; elle est liée à celle du salaire vital, à celle de la protection de la famille et à d'autres problèmes assez complexes. Il était donc difficile de prendre une décision définitive et nous aurons l'occasion, je pense, d'étudier de près les notions nouvelles qui se font jour au sujet de la rémunération du travail.

* * *

Autres manifestations. — Notre section a organisé une visite des chefs d'œuvre de la peinture, à Berne, pendant les vacances de Pâques. Les collègues qui prirent part à ce voyage, organisé par notre collègue *Dottrens*, y prirent un plaisir extrême.

La visite des travaux de l'usine hydro-électrique de Verbois, remise à fin octobre et contrariée par une mobilisation de nos territoriaux, fut l'occasion d'une charmante et instructive excursion à Russin, d'une aimable réception de notre collègue *Dufour* et d'un poétique compte rendu de Robert *Jaquet*.

La commission d'études, présidée par Emile *Dottrens*, a tenu de nombreuses séances. Je remercie en votre nom tous les collègues qui, avec persévérance, ont étudié maints problèmes concernant l'enseignement ou l'école. Grâce à eux, la contribution genevoise à notre journal *l'Educateur* a été particulièrement abondante et intéressante. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier le rédacteur de notre organe pédagogique, notre ami *Rudhardt*, pour l'activité et le dévouement dont il fait preuve dans ses délicates fonctions.

Relations extérieures et délégations. — Nous entretenons toujours, et pour cause, d'intimes et cordiales relations avec le Comité de la

S. P. R. L'assemblée des délégués, siégeant en octobre à Auvernier, a prorogé de deux ans les pouvoirs du Comité actuel. Dans les conjonctures présentes, il serait téméraire de faire des projets et la date du prochain congrès ne peut être fixée.

Nous avons travaillé en parfait accord avec la section des Dames et nous avons trouvé chez la nouvelle présidente, Mlle *Mongenet*, le même esprit de compréhension et de solidarité que chez Mme *Borsa*, l'ex-présidente.

Plusieurs démarches d'ordre corporatif général, ont été faites en commun et avec l'Amicale des Ecoles enfantines.

Votre président a eu l'honneur de représenter l'U. I. P. G. :

1° à l'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires des Crêts.

2° à l'assemblée trisannuelle de la S. P. N., à Neuchâtel.

3° dans le Comité local qui s'est occupé de la vente en faveur du Soldat.

4° à l'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise.

* * *

Messieurs et chers Collègues,

J'arrive au terme de ce rapport et j'espère vous avoir retracé fidèlement l'activité de notre chère association, au cours de cette année pleine de vicissitudes et de déceptions.

Les terribles événements de mai et juin, le retour de calamités que nous croyions à jamais révolues ont provoqué chez nous des réactions diverses dont quelques-unes me paraissent singulièrement inquiétantes. Des hommes de notre pays semblent vouloir renier les institutions actuelles de notre Suisse, institutions qui ont fait leurs preuves et qu'on a souvent données en exemple aux autres peuples. Certes, toute institution humaine est perfectible et loin de moi l'idée de nous complaire dans un « immobilisme » aveugle.

Je crois cependant que nous devons nous méfier des nouveaux messies qui nous prêchent des ajustements ou des alignements nécessaires. Un peuple évolué comme le peuple suisse peut se passer des exemples donnés par l'étranger.

C'est par la collaboration de toutes les classes de notre population au bien commun, c'est par notre cohésion que nous trouverons la force nécessaire pour résister à tous les assujettissements dont le plus grave serait l'assujettissement de l'esprit.

Genève, le 22 février 1941. AD. LAGIER.

U. I. P. G. — DAMES

Rapport de la présidente.

Au 22 février dernier, l'Union comptait 226 membres. Aujourd'hui, il ne reste que 219 membres. 6 de nos collègues ont démissionné de l'enseignement et sont devenues *membres honoraires* de notre association. Ce sont : Mmes Perret Marie, Perret Léonie, Rossire, Jayet, Marcet

et Mlle Castanié. A ces collègues, nous souhaitons une longue et paisible retraite et nous espérons les revoir quelquefois à nos séances où elles seront toujours les bienvenues.

Le 31 décembre dernier, Mme Forney succombait à une pénible maladie de cœur qui ne l'a pas empêchée de travailler jusqu'à fin décembre. Au commencement de février, Mlle Junker était emportée par le même mal. Mme Stussi est devenue membre de notre association.

Durant ce dernier exercice, votre comité s'est réuni 14 fois et nous avons eu 4 assemblées générales :

Le 1er mai, Mlle Béguin parle devant 20 personnes de la *Vie difficile des jeunes.*

Le 18 septembre, l'assemblée plus nombreuse nomme la Commission chargée de répondre à quelques questions posées par M. Atzenwiler dans sa causerie *La mission de l'école.*

Le 16 octobre, la Commission soumet son rapport à l'assemblée qui l'approuve.

Le 20 novembre, Mme Prince nous parle du *Suffrage féminin.* Heureusement qu'il y avait là quelques membres de l'Amicale des Ecoles enfantines. Notre conférencière a eu ainsi presqu'un auditoire.

Signalons en passant que nos séances ont eu lieu à la taverne de Plainpalais et que nous nous sommes trouvées fort bien de ce nouveau local.

Notre activité pédagogique. — Lorsque M. Atzenwiler, notre directeur, a prié chaque membre du corps enseignant de lui apporter des suggestions à propos de la *Mission de l'Ecole,* nous nous sommes demandé s'il ignorait l'existence de nos associations et leur désir de collaborer avec le Département. C'est pourquoi nous avons cru bon de présenter un seul rapport dans lequel se trouveraient les idées chères à plusieurs d'entre nous. Nous y avons dit notre désir de garder une école primaire laïque, non confessionnelle, mais appuyant ses principes moraux sur ceux de l'idéal chrétien. Nous avons indiqué les moyens qui nous semblaient efficaces pour faire de nos enfants des citoyens utiles d'une Suisse démocratique et fédéraliste, des êtres capables de se dévouer et de servir. Nous avons conclu en montrant que l'application de ces moyens restera un beau rêve tant qu'on n'aura pas diminué les effectifs de nos classes et allégé les programmes.

Les idées émises dans ce rapport seront-elles une fois discutées en commission en même temps que nos remarques au sujet du projet d'un plan d'étude ? Nous voulons l'espérer. Nous savons déjà que nos directeurs travaillent sérieusement à l'allégement des programmes. Bonne nouvelle !

Notre activité corporative. — *Nos salaires.* — Au début de 1940, la Fédération des Fonctionnaires a présenté au Conseil d'Etat et aux députés au Grand Conseil un mémoire que vous avez reçu en son temps. Nous y demandions que l'on nous rendît le 50 % de la retenue effectuée sur nos salaires depuis 1934 et que l'on rejetât la loi suspendant les

augmentations annuelles. Cette dernière loi fut rejetée par la Commission du budget ; mais nos revendications pour une amélioration de nos salaires furent jugées inopportunes.

Le 1er mars, la Fédération veut envoyer un nouveau mémoire ; mais de nouvelles mobilisations entravent notre travail. Le 3 mai, on décide de convoquer les présidents de tous les groupes de fonctionnaires qui formeront une commission pour la défense de nos salaires. Cette réunion a lieu le 29 mai. Le travail est de nouveau interrompu par la deuxième mobilisation générale ; il est repris pendant juillet et août pour arriver en septembre à l'envoi d'un nouveau mémoire dans lequel nous demandons une allocation de renchérissement de vie, inversement proportionnelle aux traitements.

Le 9 octobre, le Conseil d'Etat nous reçoit en délégation, mais dit être dans l'impossibilité d'accorder une amélioration quelconque.

Le 8 novembre, nous décidons de revenir à la charge, quand nous constatons que d'autres cantons se sont montrés plus compréhensifs. Une nouvelle lettre est envoyée. Nous sommes de nouveau reçus par une délégation du Conseil d'Etat qui nous décrit la situation sous les couleurs les plus noires. M. Perréard nous avise que le Conseil d'Etat soumettra deux projets de loi à la Commission du budget : 1. Une allocation de 10 fr.par mois par enfant mineur sera accordée pour un salaire allant jusqu'à 5000 fr. 2. Les augmentations légales ne se feront que tous les deux ans pour un salaire supérieur à 5000 fr.

Nous demandons alors une entrevue à la commission du budget qui nous l'accorde le 13 décembre. On écoute nos revendications avec une bienveillante indifférence, car les décisions avaient été prises avant qu'on nous ait entendus.

Les deux projets du Conseil d'Etat ont été acceptés, avec de légères modifications par la Commission du budget, puis par le Grand Conseil, malgré le rapport de minorité du député Treina.

Nous avons encore manifesté notre déception par une lettre à fin décembre et il ne nous reste plus que l'espoir !

C. I. A. — Le 5 février 1940, les membres de la C. I. A. acceptent, à une forte majorité et malgré nos protestations, la modification aux statuts qui empêchent un fonctionnaire de l'état de prendre sa retraite avant 58 ans.

Les fonctionnaires de 50 à 58 ans s'estimant lésés ont confié leurs intérêts à Me Guinand. Celui-ci adresse une lettre en leur nom au Conseil d'Etat, mais l'affaire reste assez longtemps en suspens (Maîtres Guinand et Pesson sont tous deux mobilisés). Enfin, en novembre, nous prenons connaissance du Conseil d'Etat et en même temps des recherches de M. Foëx, qui permettent à Me Guinand de répliquer au nom des signataires qui ont protesté et réservé leur cas. Les choses en sont là.

Impôt de sacrifice. — Là encore, il a fallu protester. Cet impôt fédéral est un prélèvement sur la fortune. Or, pour nous, c'est un impôt sur notre

revenu, puisque nous ne pouvons le prélever sur un capital dont l'existence est contestable. D'autre part, les personnes de 50 à 58 ans sont de nouveau lésées, puisqu'on leur capitalise une pension à laquelle elles n'auront droit que lorsqu'elles auront 58 ans. Des demandes de rectification de déclarations sont en cours. Espérons qu'on donnera satisfaction à tous nos membres.

Assurance contre les accidents non-professionnels. — En 1938, le Conseil d'Etat a fait des propositions à la Fédération des Fonctionnaires, pour une assurance contre les accidents non-professionnels. Les termes de cette assurance manquaient de précision et les prestations en étaient relativement élevées.

La Fédération refusa ces propositions et M. Lachavanne fut chargé d'étudier les modalités d'une assurance pour tous les employés de l'Etat.

Puis, on oublia consciencieusement tout cela et en novembre dernier éclata la bombe de l'ordre de service relatif aux absences causées par un accident non-professionnel.

Nos collègues messieurs, MM. Lagier et Gaudin surtout, ont droit à notre vive reconnaissance pour la conscience et la promptitude avec lesquelles ils ont mis sur pied un contrat d'assurance très avantageux avec une des maisons les plus sérieuses de la place. Pour une somme minime, nous sommes à l'abri des soucis et nous restons indépendantes vis-à-vis de l'Etat.

Vous avez su faire preuve de solidarité et de discipline en suivant nos conseils et nous nous en félicitons puisque nous aurons ainsi l'avantage d'un rabais de 10 % et que vous nous avez ainsi donné une preuve de confiance.

Concours et stagiaires. — Plusieurs fois de suite, des candidats aux études pédagogiques qui avaient brillamment passé les examens du concours d'entrée, ont dû refaire ce dernier, parce qu'ils avaient obtenu des notes trop basses pendant leur première année de stage. Ce fait a incité votre présidente, le président de la section des messieurs et la présidente de l'Amicale des Ecoles enfantines à adresser une lettre à M. Lachenal.

Notre intervention a été fort mal reçue, ainsi que nous pouvons le voir par la réponse de M. Lachenal au président des Messieurs. On n'a pas pu admettre que nous ayons émis une critique quant aux notes attribuées. On ne nous conteste cependant pas le droit de nous intéresser au recrutement des membres du corps enseignant et peut-être examinerait-on les propositions que nous pourrions faire à ce sujet, car le fait mentionné plus haut n'en reste pas moins troublant. Du travail pour l'an qui vient.

Activité accessoire. — Comme vous le savez, nous avons des déléguées à de nombreuses sociétés pédagogiques, morales, sociales, féminines, etc. La guerre en a suscité de nouvelles auxquelles nous avons apporté

le concours de notre temps et de notre argent (Collecte de l'Union mondiale de la Femme pour les Réfugiés, puis pour les Polonais), Cartel genevois de secours aux enfants victimes de la guerre (Opfertag), Commission centrale de secours, Noël du soldat, etc.

Chères collègues,

J'arrive au bout de ce long rapport. Beaucoup de travail, de courses, de séances auxquelles n'ont manqué ni les incidents orageux, ni les alertes, ni les rentrées tardives et obscurcies, et pour quels résultats ? ! ?

Année de guerre, d'incertitude, mais aussi année d'entente cordiale entre les membres de votre comité. Je remercie bien vivement mes collègues pour tous les bons conseils, les encouragements, la sollicitude qu'elles ont prodigués à leur présidente. Entente cordiale aussi avec nos collègues messieurs. MM. Duchemin et Lagier nous ont facilité la tâche dans les questions relatives au salaire, à l'assurance, à la C. I. A. Nos relations avec l'Amicale des Ecoles enfantines sont restées ce qu'elles ont toujours été, c'est-à-dire excellentes. Mme Meystre n'a jamais refusé son appui quand nous l'avons sollicité, et nous l'en remercions sincèrement.

Il faut reconnaître que nous avons commis une erreur en pensant qu'une même entente pouvait s'établir entre tous les groupes de fonctionnaires de l'Etat. Nos intérêts, nos buts sont divers et cela donne lieu à des discussions trop souvent oiseuses. On croit avoir réalisé le complet accord, puis tout est à recommencer. Si nous pouvions avoir une Fédération de tous les groupes de l'Enseignement, nous y ferions du meilleur travail, tant au point de vue corporatif qu'au point de vue professionnel.

Malgré le piètre résultat de nos efforts de cette année, gardons notre foi en un avenir meilleur. C'est par notre travail courageux et enthousiaste que nous hâterons sa réalisation. A. MONGENET, *présidente.*

NEUCHATEL

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL à l'assemblée des délégués S.P.N.

M. Berner, dans son préambule, parle aussi de la malice des temps, adresse une pensée émue aux collègues des pays frappés par la guerre et envoie un salut fraternel aux membres de la S.P.N. mobilisés.

Renseignements statistiques. — Notre société comptait au 1er janvier 1940 : 395 membres actifs, 57 auxiliaires, 6 honoraires des sections, 9 membres d'honneur de la S.P.N., au total 467 sociétaires.

Depuis notre dernière assemblée, nous avons eu le chagrin d'enregistrer le décès de trois collègues en activité de service : Violette Chervet, décédée en juin 1940 ; le 11 février 1941, on rendait les derniers devoirs à Charles Spillmann, instituteur à la Chaux-de-Fonds ; quelques jours plus tard, un nouveau deuil frappait la section de cette ville, en la personne d'Amélia Gyssler.

C'est le cœur serré que nous évoquons la mémoire de ces chers

disparus, et nous réitérons à leurs familles l'expression de notre profonde sympathie.

Comité central. — Nous nous sommes séparés bien à regret de notre ami Marcel Debrot, qui s'est expatrié. A la suite de ce départ, les fonctions de secrétaire-correspondant ont été assumées par Charles Rothen, vice-président du C. C.

La section du district de Boudry a demandé à M. Samuel Zwahlen de la représenter au comité ; je remercie M. Zwahlen d'avoir bien voulu accepter cette nouvelle charge et de nous apporter son active collaboration.

Fédération neuchâteloise des fonctionnaires cantonaux. — *Le rapport rappelle la fondation de cette association et l'adhésion de la S.P.N. à ce groupement. Son comité directeur, présidé par M. A. Wyss, n'a rien négligé pour obtenir une amélioration de traitement.*

Le Conseil d'Etat, après requête du comité, l'ayant informé qu'il se proposait de maintenir à 1 % la retenue temporaire sur les traitements en 1941, un comité de défense demanda au Grand Conseil, par voie de pétition, la suppression de toute retenue et le maintien de l'allocation familiale de 50 fr. par enfant.

Le Grand Conseil entra dans nos vues et nous eûmes la satisfaction d'obtenir ce que nous désirions ; il va sans dire que nous sommes loin encore de l'échelle des traitements de 1921...

Comme le coût de la vie ne fait que s'accroître, nous espérons qu'une nouvelle adaptation des traitements pourra être envisagée et nous chargeons le comité de la Fédération de s'en occuper.

Nous avons demandé à l'autorité cantonale la suppression de la retenue opérée sur les traitements des instituteurs mobilisés, durant la période des vacances. Peu de jours avant l'envoi de cette requête, le Conseil d'Etat avait pris la décision suivante :

« La retenue sur les traitements des fonctionnaires en service actif sera suspendue, à partir du 1er octobre 1940, pendant un nombre de jours égal au nombre de jours de vacances supprimés, mais pendant 20 jours au maximum, pour les fonctionnaires qui n'auront pas pu bénéficier de vacances en raison du service militaire. »

Le Conseil d'Etat estima qu'il ne lui était pas possible de modifier la décision ci-dessus, et il repoussa notre demande.

Classes de montagnes. — Nous nous sommes préoccupés de la situation difficile de quelques titulaires de classes temporaires de montagnes.

Il nous a paru nécessaire de demander que de nouvelles dispositions législatives permettent d'obtenir le transfert des titulaires en question dans des centres urbains, ou tout au moins dans des localités moins isolées ; nous avons demandé au département de l'I.P. de prononcer d'office de tels déplacements, après une période de dix ans, au maximum, ceci, après le consentement du titulaire. Nous n'avons pu, hélas ! obtenir satisfaction, vu les prérogatives accordées par la loi aux commissions scolaires, en matière de nominations.

M. le conseiller d'Etat Borel nous informa que le département ne pouvait accepter de prendre l'initiative, dans les circonstances présentes, d'une revision des dispositions légales concernant les nominations.

« Il convient, dit-il dans sa réponse, d'agir par persuasion, et nous suivrons de près la situation des institutrices qui occupent de tels postes ; nous continuerons à le faire et nous ne manquerons pas de les signaler à l'attention des commissions scolaires, chaque fois que l'occasion s'en présentera. »

Défense professionnelle. — Dans mon rapport de 1939, où j'avais longuement exposé les circonstances qui firent surgir le conflit de La Chaux-de-Fonds, à la suite de la mise à la retraite de quatre collègues ; je terminais en disant qu'un recours serait adressé au Conseil d'Etat, si nous n'obtenions pas satisfaction sur ce point du litige : « reconnaissance du droit acquis d'exercer son activité jusqu'à l'âge de 65 ans ».

Les résultats de l'enquête faite par le département à la suite de notre intervention furent les suivants : Selon une déclaration écrite, adressée le 3 avril 1940 à M. Borel, chef du département, par la direction des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, il résulte « qu'aucune décision de principe n'a été prise, ni par la commission scolaire, ni par le conseil scolaire, concernant les institutrices âgées de 60 ans qui pourraient bénéficier du maximum de la retraite et qui seraient invitées à renoncer à leurs fonctions. En revanche, il a été décidé que le directeur des écoles primaires serait chargé d'entreprendre des démarches, dans certaines circonstances, auprès des membres du corps enseignant qui seraient placés dans de telles conditions ».

« En conséquence, conclut le département, nous considérons, dès l'instant où le directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds nous informe que ni la Commission scolaire, ni le Conseil scolaire n'ont pris aucune décision de principe, que le département ne peut se prononcer que sur les cas d'espèce, et pour autant que les cas d'espèce lui seront soumis. »

Nous avons tenu à signaler le règlement de ce conflit et la reconnaissance de nos droits, ceci en prévision de nouveaux différends...

Il faut le dire, il y a dans notre canton un certain malaise provoqué par la rareté des places au concours, d'une part, et le nombre toujours plus grand de porteurs de brevet, privés de travail.

Le nombre des candidats à l'enseignement doit être absolument limité, car l'apport actuel de nos écoles normales et la dénatalité qui frappe notre canton nous placeront, au rythme actuel, dans une situation intenable avant peu.

Commission pour le choix de lectures. — *Cette commission, par suite de la diminution ou de la suppression des subsides officiels, se trouve dans une situation critique. Un appui financier est sollicité auprès des sections de la Romande. Le comité S.P.N. estime qu'il appartient au comité S.P.R. d'envisager les moyens propres à maintenir cette utile institution.*

Tableaux scolaires suisses. — Le comité S.P.R. m'a demandé de rappeler l'œuvre des Tableaux scolaires suisses, qui vient d'éditer la cinquième série de cet excellent moyen d'enseignement, ayant le grand mérite d'être essentiellement suisse. La S.P.R. a édité un Commentaire pour chacune des deux premières séries de ces tableaux. Ces opuscules sont gratuitement à la disposition des collègues qui s'y intéressent. Le comité vous engage à demander aux commissions scolaires qui disposent de quelques fonds de consacrer un peu d'argent à l'achat de ces tableaux.

Action en faveur des enfants victimes de la guerre. — Au début de l'an dernier s'est constitué à Berne le Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre. Le but de ce groupement — reconnaissant le devoir général et la mission plus spécialement suisse de réconciliation et d'entr'aide — est d'organiser des secours pour les enfants victimes de la guerre ou réfugiés.

La S.P.R. a adhéré à ce groupement ; la section neuchâteloise du Cartel ayant sollicité notre aide, votre comité n'a pu rester indifférent à cet appel.

Afin d'intensifier l'action du Cartel et, dans ce but, instituer des parrainages de classes en faveur d'enfants déshérités, nous nous sommes mis en relations avec le département. Celui-ci ne s'est point opposé à notre action, tout en mettant en relief la situation économique difficile qui nous attend ; nous avons adressé à nos sociétaires, par l'intermédiaire du Cartel, une circulaire recommandant à tous cette action charitable. Plusieurs classes se sont immédiatement inscrites pour un parrainage. Je ne saurais que vous demander votre appui pour accroître dans nos sections cette aide à de malheureuses victimes de la guerre.

Notre organe corporatif. — Nous avons pris part, en octobre dernier, à la réunion du comité de rédaction de l'*Educateur*. Le renchérissement du prix du papier et des fournitures d'imprimerie cause de légitimes appréhensions au comité : il est douteux que le prix actuel du journal puisse être maintenu longtemps encore. Aussi le trésorier de la S.P.R. renouvelle-t-il son appel en faveur d'une publicité plus étendue. Nous vous prions de rappeler la chose aux membres de la S.P.N. ; les annonces qu'ils pourraient acquérir et pour lesquelles ils recevront une rétribution, contribueront à améliorer le budget de la Romande.

Le rédacteur de l'*Educateur* recevrait avec plaisir des communications de collaborateurs de notre canton. Est-ce par excès de modestie ou par désintéressement que les Neuchâtelois hésitent à s'exprimer par la voie de notre journal ? Votre comité ne saurait que vous engager à donner suite au vœu de M. Rudhardt.

Budget 1941. — La section de Neuchâtel demande que la cotisation centrale soit diminuée. Nous avons examiné notre budget d'une manière très approfondie, et malgré notre souci de réaliser des économies et

de donner satisfaction à nos collègues neuchâtelois, nous nous voyons dans l'obligation de répondre négativement à cette proposition.

Nous vous demanderons donc, tout à l'heure, de maintenir la cotisation centrale à son chiffre actuel de 16 fr.

Revision des statuts. — Notre provision de règlements étant épuisée, il y a lieu d'en faire un nouveau tirage ; aussi nous proposons-nous de revoir notre règlement dans son ensemble. Deux questions pourront faire l'objet de nouvelles dispositions statutaires. La première concerne les membres de notre société qui, arrivés au terme d'une longue carrière pédagogique, se retirent de l'enseignement et de la S.P.N. ; ne conviendrait-il pas de décerner, comme tel est le cas dans les sections, le titre de membres honoraires de la S.P.N. à ceux d'entre eux qui se sont particulièrement intéressés à la société, et lui ont apporté une collaboration active et fidèle durant de longues années ? Ne conviendrait-il pas de prendre congé d'eux, au cours de l'assemblée générale annuelle, ou au cours d'une séance du comité central, et de leur remettre, en cette circonstance, un souvenir ?

La seconde question a fait l'objet d'une discussion lors de la dernière assemblée des délégués. Vous avez admis, l'an dernier, que les membres démissionnaires qui, par la suite, nous reviennent, sont tenus de verser à la Caisse d'entr'aide les cotisations correspondant aux années durant lesquelles ils se tinrent éloignés de la société.

Le comité donnera une forme définitive à ces deux projets et nous proposerons à l'assemblée générale d'automne 1941 de ratifier les articles nouveaux qu'il y aura lieu d'insérer dans notre règlement.

Assemblée trisannuelle. — Elle se déroula à Neuchâtel, le 12 octobre dernier et, en raison des circonstances, n'eut pas l'ampleur habituelle. A défaut d'une nombreuse participation de sociétaires, nous avons rencontré un nombre élevé d'invités, représentants des autorités scolaires et des sociétés sœurs...

La partie administrative fut précédée d'une conférence fort substantielle, présentée avec simplicité, sur ce sujet : « Expérience et expérimentation », par M. Félix Béguin, directeur de l'Ecole normale cantonale.

Journées éducatives. — *Le rapport fait mention de ces manifestations à l'organisation desquelles la S.P.N. prit une part active.*

Conclusion. — Me voici arrivé au terme de ce rapport administratif ; mais avant de terminer, je voudrais adresser aux membres du Comité central l'expression de ma gratitude pour leur aide bienveillante, l'intérêt qu'ils ont porté à nos séances, leurs bons avis et leurs conseils.

Si j'ai accepté un renouvellement de mon mandat de président, en octobre 1940, c'est que je savais pouvoir compter sur leur amicale collaboration. Je les en remercie sincèrement. L. BERNER.

DERNIÈRE HEURE. — **Vaud :** Le *Bureau de Mauborget* est fermé le samedi 12 juillet et jusqu'au 30 août prochain.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

VACANCES! BONNES PENSIONS

Pour les vacances, une bonne adresse:

Pension "Les Mélèzes" Les Avants sur Montreux

Maison soignée. Bonne cuisine. Tranquillité. Promenades. Prix modérés. Tél. 6 33 47

OUCHY-LAUSANNE **VILLA SOUVENIR**

Chemin des Mouettes, 4 **Proximité trolleybus et lac** **Tél. 2 69 16**

Pension famille — Maison de repos. — Cuisine abondante et soignée. — Prix modérés. Arrangements pour séjours prolongés. — Grand jardin. — Situation tranquille. — Tout confort moderne.

Mlles Paris et Campiche

ISELTWALD LAC DE BRIENZ

HOTEL DU LAC

vous attend pour un séjour agréable. — Cuisine renommée. — Repos délicieux. Courses de montagne arrangées par un guide. — Prix de pension Fr. 8.— Tél. 2.60.06.

Se recommande, Famille Abegglen

CHEXBRES HOTEL LION D'OR

Chambres confortables - Pension très soignée depuis 6 fr. 50 - Belle terrasse ombragée.
J. WÜRSTEN-SÉCHAUD, propriétaire. Téléphone 5 81 51.

Signal de Bougy

Situation unique - Cuisine soignée - Pension Fr. 7.-

Hôtel des Horizons Bleus

Tél. 7 54 25.

HOTEL-PENSION DES ALPES

SAVIGNY près Lausanne

Séjour de repos - Verger - Cuisine soignée - Chambre eau courante - Prix modérés
Téléphone 4 51 01 - Tram 23. A. DISERENS-JATON.

"DENT DU MIDI"

VILLARS s/OLLON

Ch. Blinzig, chef de cuisine - Pension soignée

Pour passer de bonnes vacances, allez à la

Pension "Les Sapins" Lally - Les Pléiades

Pension dep. Fr. 7.- - Bonne cuisine, bons lits - Tél. Blonay 5 34 95 - A. Haller

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

VACANCES! BONNES PENSIONS

BONNE PETITE PENSION-FAMILLE

CLAIR-VAL, LES MOULINS

près Château-d'Œx - 6 fr. - Réductions pr familles plus. personnes ou long séjour

LA COMBALLAZ CHALET "LES COLOMBETTES"

Cuisine très soignée - Belle situation - Prix modérés - Mme J. Volet

Hôtel-Pension ALPINA VERBIER (Valais) Altitude 1500 m.

Bonne et abondante cuisine - Prix raisonnables
Se recommande : E. M. Meilland, chef de cuisine.

Champéry CHALET BEL-AIR

Bonne petite pension
Prix modérés

1050 mètres - Vve Léon Défago

FAMILLE ZURICHOISE habitant belle villa au bord du Lac de Zurich, à proximité de la ville, reçoit

PENSIONNAIRES

Vie de famille - Cuisine soignée - Excursions - Cours de langues.
Prix modiques - Excellentes références - S'adresser à **Th. Bartholdi,** Seestrasse 131, Thalwil.

ORGUE, HARMONIUM

Leçons par Mlle **Olga Huber** (organiste diplômée) **Place Chauderon 14, Lausanne**

POMDOR CIDRE DOUX

Cidrerie d'Yverdon. Tél. 277

le bon jus de pommes non fermenté, boisson saine et nourrissante.

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 19 juillet 1941 LXXVIIe ANNÉE — No 27

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

FLUELEN Lac des Quatre-Cantons
Ligne du Saint-Gothard
Col du Klausen
Hôtel Croix Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 150 personnes. 60 lits. Téléphone No 23. Prix réduits pour Ecoles. Famille Mueller, prop.

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières

Magnifiques buts de courses pour Sociétés et Ecoles

Région : Barboleusaz - Taveyannaz - Anzeindaz - Bovonnaz — Belle flore alpine
Tarifs spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

Demandez chez **Véron, Grauer & Cie S. A.**
22, Rue du Mont-Blanc, Genève

HORAIRE Genève-Berne et **RÈGLEMENT des billets de vacances C.F.F.**
Délivrance immédiate de tous **BILLETS SUISSES** - **COURSES** par **AUTOCAR** transformé

ANZEINDAZ -- Hôtel et Refuge des Diablerets

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS
Hans Flotron, guide

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Restauration
Pour vacances : Prix depuis Fr. 9.—
Tél. Gryon 57.97

Pour le 650e anniversaire...

conduisez votre classe aux cités historiques romandes de **GRUYÈRES** et de **MORAT**

Renseignements par les **Chemins de fer électriques de la Gruyère** et **Fribourg-Morat-Anet**, à **Fribourg**, - Tél. 12 61

Hôtel TORRENTALP sur **Loèche-les-Bains**, alt. 2459 m.
LE RIGHI DU VALAIS

Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises - Flore abondante - Cristaux rares - Ouvert du 15 juin au 15 sept. - Tél. 541 17. Orsat-Zen-Ruffinen, prop.

ORGUE, HARMONIUM

Leçons par Mlle **Olga Huber** (organiste diplômée) **Place Chauderon 14, Lausanne**

CONSTAMMENT des cours pour l'obtention des **DIPLOMES** de langues, secrétaire, sténo-dactylo et comptable en 3-4-6 mois. Emplois fédéraux en 3 mois

ÉCOLES TAMÉ
Lucerne 57 ou **Neuchâtel 57**